PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SOCIALES

PLAN DE LUTTE
CONTRE LA VIOLENCE
ET L'INTIMIDATION

ÉCOLE POLYVALENTE DE PASPÉBIAC

2021-2023

TABLE DES MATIÈRES

Portrait de l'école	3	Modalités de signalement	19
Moyens utilisés pour dresser le portrait de l'école	4	Fiche de signalement	20
La violence	5	Aide-mémoire / Personnel témoin	21
Le conflit	6	Aide-mémoire / Parents d'un élève cible d'intimidation	22-23-24
L'intimidation	7	Aide-mémoire / Parents d'un élève témoin d'intimidation	25
Les critères qui déterminent si c'est une situation d'intimidation	8	Aide-mémoire / Parents d'un élève témoin de cyberintimidation	26
L'intimidation directe	9	Aide-mémoire / Parents d'un élève auteur d'intimidation	27-28
L'intimidation indirecte	10	Aide-mémoire / Parents d'un élève auteur de cyberintimidation	29
La cyberintimidation	11-12	Les mesures de soutien / Élève cible	30
Les mesures de prévention	13	Les mesures de soutien / Élève témoin	31
La collaboration avec les parents	14	Les mesures de soutien / Élève auteur	32
Aide-mémoire / Élèves cibles d'intimidation	15	Sanctions disciplinaires	33
Aide-mémoire / Élèves cibles de cyberintimidation	16	Document synthèse à l'intention des parents	34-35
Aide-mémoire / Élèves témoins d'intimidation	17-18		

PORTRAIT DE LA SITUATION

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves s'y sentent en sécurité. Des situations de conflits sont présentes et notre travail est d'amener les élèves à développer leurs compétences à les résoudre et les prévenir. Il y a peu de situations de violence et d'intimidation, mais nous pouvons confirmer que dès que nous en sommes informés, nous mettons en place les actions nécessaires et intervenons rapidement. Plusieurs des situations débutent et s'entretiennent sur les réseaux sociaux, sous forme de violence verbale et psychologique. Lorsqu'elles tendent à se poursuivre à l'école, nos interventions deviennent très importantes pour soutenir les jeunes et leurs parents. Nos règles de conduite ont été revues afin qu'elles soient claires et applicables par tout le personnel et que la gestion des comportements soit éducative et empreint de bienveillance.

LES MOYENS UTILISÉS POUR DRESSER LE PORTRAIT DE NOTRE ÉCOLE

- Chaque incident violent est consigné et analysé.
- Chaque situation d'intimidation confirmée est consignée et analysée.
- Un sondage est réalisé auprès des élèves de l'école de manière à mesurer leur sentiment de sécurité et de bien-être dans l'école et ajuster nos pratiques, selon les résultats obtenus.
- Au besoin, un sondage est réalisé auprès de tous les membres du personnel pour établir un portrait encore plus précis.

LA VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » art. 13, LIP 2012

LE CONFLIT

Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. **Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérées comme de l'intimidation.** Il s'agit toutefois de gestes répréhensibles qui commandent une intervention.

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère **répétitif, exprimé directement ou indirectement,** y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012

L'intimidation peut se manifester de diverses façons, sous diverses formes de violence comme l'homophobie, la discrimination raciale, la violence dans les relations amoureuses.

L'intimidation est une agression (rapport de force inégal) et **non un conflit.**

L'INTIMIDATION…SA DÉFINITION

L'intimidation n'est pas un conflit!

- Un acte de violence ou d'intimidation, avec l'intention ou non de faire du tort
- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
- La répétition et la persistance de gestes ou paroles agressants.

LES CRITÈRES QUI PERMETTENT DE DÉTERMINER S'IL EST QUESTION OU NON D'INTIMIDATION

L'INTIMIDATION DIRECTE

C'est-à-dire que le jeune qui intimide s'adresse directement à celui qu'il veut intimider. Ce sont, par exemples, des gestes ou des paroles facilement reconnaissables ou observables:

- Frapper
- Voler
- Taxer
- Se moquer
- Insulter
- Etc.

L'INTIMIDATION INDIRECTE

Elle s'organise au sein d'un groupe et vise la **détérioration du statut social** ou **l'exclusion par le groupe** de la personne visée (ex. : rendre la personne moins populaire, l'isoler des autres).

Ces comportements et attitudes sont souvent difficiles à percevoir.

Quelques exemples d'intimidation indirecte

- Commérer.
- Faire courir des ragots.
- Répandre des rumeurs, des médisances et des calomnies.
- Divulguer des secrets.
- Parler « dans le dos » ou écrire des méchancetés (graffitis, courriels, etc.).
- Ridiculiser, dénigrer, suggérer d'exclure une personne du groupe.
- Utiliser un langage non verbal, même à peine perceptible (ex. : tourner le dos, murmurer et rouler les yeux).

LA CYBERINTIMIDATION

- Elle est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel
- Elle peut se produire à partir de n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation de mots et d'images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables. Elle est particulièrement néfaste parce que l'espace virtuel peut:
  - Avoir un effet de déresponsabilisation, car l'auteur de l'agression peut nier les faits et ne pas reconnaître ses actes. Sans possibilité de prouver facilement le geste, la crainte de représailles diminue.
- Favoriser la dépersonnalisation et le manque d'empathie: étant face à un écran, l'auteur de l'agression a moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la personne cible et il ne peut voir les effets de ses gestes sur l'autre.

LA CYBERINTIMIDATION

Elle peut se manifester par les comportements suivants :

- **Menaces**
- **Insultes**
- **Rumeurs**
- **Usurpation d'identité**
- **Harcèlement**
- **Discrimination**
- **Dénigrement**
- **Diffamation**
- **Filature ou exclusion en ligne**
- **Envoi d'un message incendiaire par cellulaire**
- **« Vidéolynchage » • Messages ou photos préjudiciables**
- **Incitation au dévoilement de soi ou d'autres personnes**

LES MESURES DE PRÉVENTION MISES EN PLACE DANS NOTRE ÉCOLE

- Activité de formation sur le civisme présentée à tous les élèves en début d'année
- Révision et diffusion du code de vie en collaboration avec l'équipe-école
- Situations d'enseignement en lien avec les comportements attendus, le civisme, la bienveillance, la connaissance de soi, etc. adressées à tous les élèves de l'école, selon leur niveau d'enseignement.
- Implication de TOUS dans l'application du code de vie
- Activité de sensibilisation auprès des parents des élèves de la 6e année dans le cadre de notre plan de transition vers le secondaire.
- Situations d'enseignement des compétences liées au Programme Hors-Piste aux élèves du premier cycle. Activités de rappel pour les élèves du deuxième cycle.
- Présentation du code de vie par le tuteur lors de la journée d'accueil à la rentrée scolaire
- Présentation du plan de développement des compétences sociales (Plan de lutte) lors de l'assemblée générale annuelle de parents.
- Documents d'information et aide-mémoire présentés et remis à chaque élève
- Enseignement explicite des comportements attendus dans toutes les aires de vie de l'école lors de la transition primaire-secondaire
- Techniciens en travail social et en éducation spécialisée au sein de notre équipe pour supporter l'ensemble des actions du plan de développement des compétences sociales (Plan de lutte)
- Présentation des obligations de l'élève quant aux attentes de comportements de civisme dont il doit faire preuve
- Présentation du Plan de développement des compétences sociales (Plan de lutte) aux membres du personnel en assemblée générale de début d'année. Retour sur le « Code du bon surveillant »

LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS…UN ESSENTIEL!

- Transition primaire-secondaire - Rencontre de parents des élèves de la 6e année, en mai-juin . (Activité de sensibilisation et d'information / partage et échange sur les besoins/inquiétudes des parents et sur le fonctionnement de l'école)
- Présentation du Plan de développement des compétences sociales (Plan de lutte) à l'Assemblée générale annuelle de parents
- Un document expliquant le Plan de développement des compétences sociales (Plan de lutte) est distribué aux parents en *version synthèse*
- Tous les documents liés au Plan de développement des compétences sociales (Plan de lutte) sont partagés sur le Facebook de l'école et le site web du Centre de services scolaires et partagés sur l'INFO-PARENTS
- Plan de communication et de suivi auprès des parents lors des situations de conflits, de violence et/ou d'intimidation
- Les comportements attendus à l'école sont disponibles dans l'agenda et les parents sont invités à le consulter.

AIDE-MÉMOIRE POUR LES **ÉLÈVES CIBLES D'INTIMIDATION**

ÉLÈVE CIBLE QUE FAIRE POUR QUE ÇA S'ARRÊTE?

- N'attends pas que ça devienne pire. Agis tout de suite et FAIS UN SIGNALEMENT!
- Affirme-toi! C'est difficile, mais reste calme et fait ce qu'il faut.
- Reste avec des amis. Si c'est possible, reste avec des amis sur qui tu peux compter. En groupe, vous risquez moins de vous faire intimider et serez plus en mesure de vous défendre.
- Fais-toi entendre! Agis! L'intimidation, c'est sérieux, tu ne dois JAMAIS la tolérer.
  - N'attends pas des jours et des jours. Trouve un adulte en qui tu as confiance (ex. : parent, directeur, enseignant, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant) et dis-lui ce qui se passe.
  - Se défendre soi-même, c'est bien, mais parfois ça ne suffit pas.
  - Tu n'es pas un « stool » ou un « snitch » si tu signales l'intimidation, tu es une personne qui veut se faire respecter.
- Si jamais tu sens un danger immédiat pour ta sécurité, que tu es cible d'un acte criminel ou qu'on te fait des menaces, n'hésite pas un instant et dis-le à un adulte de confiance (celui-ci t'aidera à signaler la situation à la police en cas de besoin).

AIDE-MÉMOIRE POUR LES **ÉLÈVES CIBLES DE CYBERINTIMIDATION**

ON **T'INTIMIDE** SUR LES **MÉDIAS SOCIAUX,** PAR **TEXTO** OU PAR **TÉLÉPHONE?** QUE FAIRE POUR QUE ÇA S'ARRÊTE?

Protège-toi.

- Garde tes mots de passe secrets et ne remets ton numéro de téléphone ou ton courriel qu'aux personnes en qui tu as confiance.
- Refuse les demandes « d'amis » ou les invitations qui proviennent d'une source inconnue.
- Garde un contact avec tes amis en dehors de l'espace virtuel.

Agis.

- ARRÊTE immédiatement de répondre aux messages d'intimidation.
- ÉVITE d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre toi et t'apporter plus d'ennuis.
- BLOQUE les adresses des personnes qui t'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de ton adresse courriel ou de ton téléphone, tu peux bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- PARLE de la situation avec un adulte en qui tu as confiance (ex. : parent, directeur, enseignant, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant).
- RETRACE les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
- SAUVEGARDE tous les messages d'intimidation que tu reçois, que ce soit par courriel, texto, Instagram, Snapchat ou messagerie instantanée.
- SIGNALE à un adulte de confiance les menaces ou les situations où tu sens que ta sécurité est sérieusement compromise (celui-ci décidera si vous devez signaler la situation à la police).

AIDE-MÉMOIRE POUR LES **ÉLÈVES TÉMOINS**

QUE FAIRE SI TU ES TÉMOIN D'INTIMIDATION?

TU AS UNE GRANDE RESPONSABILITÉ, CAR TES RÉACTIONS PEUVENT ENCOURAGER OU DÉCOURAGER L'AGRESSEUR.

Si tu restes sur les lieux comme spectateur, tu fais partie du problème et aggraves la situation.

- **Tu fais partie de la solution. Ton rôle est important. Tu ne dois pas rester muet ou encourager la personne qui en intimide une autre, ce serait aggraver le problème**.
- Les intimidateurs recherchent ton attention. Si tu ne fais rien quand une personne en intimide une autre, tu encourages la personne qui intimide, tu lui donnes le goût de continuer. Plutôt que de rester là à regarder et à écouter, agis. Va chercher de l'aide ou parle à la personne qui intimide si tu te sens en sécurité.
- Si tu te sens en sécurité, **FAIS-TOI ENTENDRE**. Parle à la personne qui intimide et prends la défense de la cible.
- Si tu as peur d'agir directement, tu peux quand même **AGIR**. Avertis un adulte en qui tu as confiance (ex. : parent, directeur, enseignant, psychologue, entraîneur, surveillant, concierge).
- Signaler l'intimidation, ce n'est pas « stooler » ou « snitcher ». Un « stool » ou un « snitch », c'est quelqu'un qui dénonce quelqu'un d'autre pour lui faire du tort. Quand tu signales à un adulte qu'un ami ou une personne dans ton entourage est cible d'intimidation, TU L'AIDES et tu contribues à la protéger.

- RÉAGIS quand tu vois des personnes en intimider d'autres.
- PROTESTE chaque fois que tu en es témoin. Si tu protestes, tu peux faire en sorte que ça s'arrête.
- REFUSE toujours de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message insultant pour quelqu'un.
- SAUVEGARDE les messages d'intimidation que tu vois pour les garder comme preuves.
- RAPPORTE les incidents à un adulte de confiance quand tu en es témoin.
- SIGNALE RAPIDEMENT l'intimidation à un adulte de confiance si elle inclut des menaces que tu juges dangereuses et sérieuses (celui-ci décidera si vous devez signaler la situation à la police).

AIDE-MÉMOIRE POUR **LES ÉLÈVES TÉMOINS**

QUE FAIRE SI TU ES TÉMOIN DE CYBERINTIMIDATION?

MODALITÉS DE SIGNALEMENT POUR LES **ÉLÈVES ET LES PARENTS**

À NOTRE ÉCOLE, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Il est possible de signaler une situation de violence et d'intimidation auprès de tous les membres du personnel de l'école. On peut le faire en toute confidentialité…

- Par un appel téléphonique
- Par le biais des réseaux sociaux des membres du personnel
- Par écrit
- Lors d'une rencontre en personne

Dès qu'une situation de violence et/ou d'intimidation est signalée et selon la situation, l'intervenant social responsable du dossier enclenche les actions à entreprendre.

FICHE DE SIGNALEMENT POUR LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

TENUE DE DOSSIERS DES INCIDENTS VIOLENTS

Date : _____

Nom de la victime : _____ Niveau : ___

Nom de l'agresseur : _____ Niveau : ___

Type de violence :

Cyberintimidation	☐	Violence sociale ou psychologique	☐
Taxage	☐	Violence sexuelle ou trait physique	☐
Violence verbale	☐	Possession d'une arme ou objet dangereux	☐
Violence physique	☐	Vandalisme ☐ propos homophobes	☐

Endroit _____ Moment _____

Précision de l'événement :

_____

_____

Intervention/démarche entreprise (cochez) :

☐ Avertissement	☐ Rencontre individuelle
☐ Appel aux parents	☐ Rencontre d'un professionnel
☐ Local de réflexion	☐ Procédure disciplinaire :_____

☐ Autre (préciser) : _____

Commentaires :

_____

_____

Nom de l'intervenant qui réfère : _____

Date : _____

AIDE-MÉMOIRE POUR LE **PERSONNEL DE L'ÉCOLE TÉMOIN**

COMMENT INTERVENIR LORS D'UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

Mettre fin à la violence

- Exiger l'arrêt du comportement en personnalisant l'intervention.

Nommer le comportement

- S'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école.
- Nommer l'impact possible d'un tel acte de violence sur les individus.

Orienter vers les comportements attendus

- Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation.
- Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leur activité.
- Selon la situation, informer l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation qu'il y aura un suivi pour son comportement à un autre moment et dans un autre lieu.
- Lui demander de quitter les lieux.

Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé

- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation pour évaluer sommairement la situation et prendre les informations nécessaires pour remplir la fiche de signalement. Lui rappeler qu'il a le droit à la sécurité.
- S'informer si ce type de situation s'est déjà produit par le passé, si oui, s'il en a déjà parlé à quelqu'un, s'il se sent en sécurité, s'il souhaite rencontrer un intervenant.
- L'informer qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui.
- Assurer sa sécurité.
- L'inviter à venir vous revoir ou à utiliser les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.

Transmettre

- Signaler la situation en remplissant la fiche prévue à cet effet.
- Remettre la fiche à la personne responsable du dossier violence et intimidation.

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE CIBLE

COMMENT RECONNAÎTRE LES SIGNES LORSQUE VOTRE ENFANT SE FAIT INTIMIDER?

Une cible d'intimidation ne présentera pas nécessairement de blessures physiques. Pour pouvoir agir, vous devez rester attentif et à l'écoute de votre enfant afin de reconnaître les signes d'intimidation.

- Votre enfant présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, fuyant, facilement irritable, désespéré, etc.)?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait?
- Son estime personnelle est-elle faible (il ne se trouve pas bon à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui)?
- Est-ce qu'il a peur d'aller à certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeu?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication?
- Est-ce qu'il vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école?
- A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher?

COMMENT AGIR SI VOTRE ENFANT SE FAIT INTIMIDER?

Si vous apprenez que votre enfant est cible d'intimidation :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail (vous pouvez prendre des notes).
- Ne le blâmez pas.
- Rassurez-le en lui indiquant que vous l'accompagnerez dans cette situation.

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE CIBLE (LA SUITE)

COMMENT INTERVENIR LORSQUE VOTRE ENFANT SE FAIT INTIMIDER?

Comment devez-vous intervenir auprès de votre enfant?

- Parlez à son enseignant, à la direction ou au personnel de l'école, à son entraîneur ou à tout intervenant ou personne qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire, qu'il faut du courage pour y arriver et que le signalement demeurera confidentiel.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.
- Si la situation nuit au fonctionnement quotidien de votre enfant, demandez une rencontre avec la direction de l'école afin de lui faire part de la situation.
- N'attendez pas que la situation dégénère, que ça devienne pire.

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE TÉMOIN

VOTRE ENFANT EST-IL **TÉMOIN D'INTIMIDATION**?

S'IL SE CONFIE POUR VOUS LE SIGNALER, IL EST IMPORTANT DE LUI DIRE QU'IL A UN GRAND RÔLE À JOUER ET QU'IL PEUT AGIR POUR AIDER LES CIBLES.

Vous avez aussi un rôle à jouer

- Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter :
  - Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
  - Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
  - Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher l'aide d'un adulte qui pourra intervenir.
  - Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool » ou un « snitch ».
  - Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, direction, psychologue, entraîneur, surveillant, concierge, etc.).

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE TÉMOIN DE CYBERINTIMIDATION

CONSEILLEZ-LE SUR LES COMPORTEMENTS À ADOPTER :

- Dites-lui d'ignorer l'agresseur et d'éviter tout contact avec lui.
- Conseillez-lui de réagir, s'il est à l'aise, en protestant face aux propos intimidants.
- Dites-lui de toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant pour quelqu'un.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer les actes de cyberintimidation dont il est témoin, même s'ils lui paraissent anodins ou qu'ils ne le touchent pas directement.

AIDE-MÉMOIRE POUR PARENT D'ÉLÈVE AUTEUR D'AGRESSION

Reconnaître les signes qu'un enfant pose des gestes d'intimidation

Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges. Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Il est important de reconnaître les signes si vous voulez agir. Un enfant peut également passer du rôle de cible à celui d'agresseur.

Reconnaître les signes d'un intimidateur

- Ils ont un grand besoin de dominer.
- Ils manquent d'habiletés interpersonnelles.
- Ils croient que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.
- Ils vont percevoir de l'hostilité là où il n'y en a pas.
- Ils éprouvent peu de remords et ont de la difficulté à faire preuve de compassion.
- Ils donnent souvent une fausse image d'assurance et de confiance en soi.

AIDE-MÉMOIRE POUR PARENT D'ÉLÈVE AUTEUR D'AGRESSION

SOYEZ À L'ÉCOUTE DES PERSONNES QUI VOUS SIGNALERONT QUE VOTRE ENFANT FAIT DE L'INTIMIDATION, QU'IL S'AGISSE DU PESONNEL DE L'ÉCOLE, D'UN ENTRAINEUR, D'UN PARENT OU D'UN AUTRE JEUNE.

VOUS DEVEZ AGIR POUR AIDER VOTRE ENFANT À CESSER L'INTIMIDATION. SI VOUS APPRENEZ QUE VOTRE ENFANT FAIT DE L'INTIMIDATION, VOUS DEVEZ LUI DÉMONTRER QU'IL PEUT COMPTER SUR VOTRE SOUTIEN TOUT EN LUI FAISANT COMPRENDRE LA GRAVITÉ DE SES ACTES :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Collaborez avec le personnel de l'école afin de régler rapidement la situation.
- Offrez-lui l'aide dont il a besoin.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer ses sentiments sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans les films, jeux vidéo, etc.
- Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, ethnie, force physique).
- Passez plus de temps avec lui et supervisez ses activités.
- Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.
- Prenez rendez-vous avec un membre du personnel de l'école au besoin
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).

AIDE-MÉMOIRE POUR PARENT D'ÉLÈVE AUTEUR DE CYBERINTIMIDATION

SOYEZ À L'ÉCOUTE DES PERSONNES QUI VOUS SIGNALERONT QUE VOTRE ENFANT FAIT DE LA CYBERINTIMIDATION, QU'IL S'AGISSE DU PESONNEL DE L'ÉCOLE, D'UN ENTRAINEUR, D'UN PARENT OU D'UN AUTRE JEUNE.

AGISSEZ POUR STOPPER LA CYBERINTIMIDATION SI VOUS APPRENEZ QUE VOTRE ENFANT FAIT DE LA CYBERINTIMIDATION :

- Rappelez-lui l'importance de garder les mêmes valeurs que dans le monde réel, de ne jamais écrire quelque chose qu'il ne dirait pas à une autre personne face à face.
- Expliquez-lui que colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels et diffuser des photos ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre personne est interdit et peut être tout aussi blessant que de la violence physique.
- Dites-lui qu'il est important de respecter la vie privée des autres, qu'il ne faut pas accéder à leurs fichiers informatiques, leurs comptes et réseaux personnels, téléphone cellulaire, etc.
- Faites-lui comprendre que l'espace virtuel est un espace public et que ce qu'on y trouve est accessible à tous. Apprenez-lui à respecter les autres dans cet espace.
- Supervisez et encadrer ses activités en ligne et encouragez-le à faire des interactions positives.
- Dites-lui qu'il est interdit de prendre l'identité de quelqu'un par le biais des réseaux sociaux, textos ou autres…
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes de cyberintimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.

LES MESURES DE SOUTIEN OFFERTES À UN **ÉLÈVE CIBLE D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE**

- Rencontre avec un intervenant
- Évaluation de la situation – nature et fréquence des gestes, impacts, personnes impliquées
- Communication avec les parents
- Établissement d'un plan de sécurité en concertation avec la victime et ses parents
- Suivi auprès de l'élève victime (fréquence, lieu, moment) selon l'entente prise avec l'élève et ses parents
- Au besoin, référence aux services éducatifs complémentaires de l'école (psychologie, psychoéducation) et/ou partenaires externes concernés.

LES MESURES DE SOUTIEN OFFERTES À UN **ÉLÈVE TÉMOIN D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE.**

- Rencontre avec un intervenant
- Évaluation de la situation
- Suivi auprès de l'élève témoin (fréquence, lieu, moment) selon l'entente prise avec l'élève et ses parents
- Différencier avec lui les termes « dénoncer et rapporter »
- Communiquer avec les parents (au besoin)
- Offrir un soutien/accompagnement selon la situation
- Établissement d'un plan de sécurité, au besoin.

LES MESURES DE SOUTIEN OFFERTES À UN **ÉLÈVE AUTEUR D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE.**

- Rencontre avec un intervenant
- Évaluation de la situation
- Communication avec les parents
- Établissement d'un plan de sécurité
- Application des sanctions selon la gravité et la fréquence des gestes
- Travail de conscientisation en lien avec le ou les gestes posés
- Suivi auprès de l'élève intimidateur (fréquence, lieu, moment) selon l'entente prise avec l'élève et ses parents
- Référence, au besoin, aux services éducatifs complémentaires de l'école (psychologie, psychoéducation) et/ou des partenaires externes concernés.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

TOUT ÉLÈVE QUI ADOPTE DES COMPORTEMENTS DE VIOLENCE ET/OU D'INTIMIDATION S'EXPOSE AUX SANCTIONS SUIVANTES, DÉTERMINÉES APRÈS L'ANALYSE DE LA SITUATION (DURÉE, FRÉQUENCE, INTENSITÉ, GRAVITÉ).

- Arrêt d'agir
- Rencontre avec un intervenant, accompagné ou non des parents
- Rencontre avec la direction adjointe ou direction, accompagné ou non des parents
- Suspension interne ou externe
- Travail de réflexion dirigé
- Geste de réparation
- Rencontre avec le policier scolaire et les parents, selon la situation
- Référence aux services éducatifs complémentaires de l'école (T.T.S., T.E.S., mentor)
- Référence à des services professionnels du CSS ou à l'externe
- Plan d'accompagnement personnalisé (feuille de route, supervision des déplacements…)
- Si risque de récidive élevé, malgré les mesures d'aide mises en place, ou que la sécurité d'élèves ou d'adultes de l'école est compromise, un signalement au DPJ sera assuré
- Toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation.

DOCUMENT SYNTHÈSE À L'INTENTION DES PARENTS

À NOTRE ÉCOLE

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

L'accompagnement que nous offrons aux élèves, afin de développer leurs aptitudes à mieux vivre ensemble dans un milieu sain et sécuritaire, est construit sur des concepts simples comme la bienveillance et le civisme.

PORTRAIT DE SITUATION

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves s'y sentent en sécurité. Des situations de conflits sont bien présentes et notre travail est d'amener les élèves à développer leurs compétences à les résoudre et les prévenir. Il y a peu de situations de violence et d'intimidation, mais nous pouvons confirmer que dès que nous en sommes informés, nous mettons en place les actions nécessaires et intervenons rapidement. Bon nombre de situations débute et s'entretiennent sur les réseaux sociaux, sous forme de violence verbale et psychologique. Lorsqu'elles tendent à se poursuivre à l'école, nos interventions deviennent très importantes pour soutenir les jeunes et leurs parents. Nos règles de conduite ont été revues afin qu'elles soient claires et applicables par tout le personnel et que la gestion des comportements soit éducative et empreint de bienveillance.

PRIORITÉS

- Ateliers de développement de compétences sociales et l'enseignement explicite des comportements attendus auprès des élèves qui transitent vers le secondaire.
- Développer un meilleur partenariat avec les parents.
- Collaboration avec les parents en poursuivant notre soutien auprès d'eux et en leur offrant davantage d'outils pour mieux accompagner leurs enfants dans le développement de leurs compétences sociales, leur connaissance de soi et la gestion de leurs émotions.

NOS RÉSULTATS

En 2021-2022, nos priorités sont de développer les compétences sociales chez les élèves en leur offrant des occasions de développer de bons outils (gestion du stress et de l'anxiété, affirmation de soi, comparaison et pression sociale, saine communication…).

Ainsi, nous avons mis en place des ateliers animés par les membres du personnel de l'école auprès des élèves du premier cycle. Nous avons obtenu une très bonne participation de tous et nous commençons à observer au quotidien des élèves qui appliquent ce qu'ils ont appris.

Dans le cadre des enseignements des comportements attendus et de civisme, réception des élèves fût positive et nous constatons qu'à force de rappels et de rigueur dans nos interventions, les élèves présentent de plus en plus les comportements attendus.

QUELQUES ACTIONS POUR PRÉVENIR

- Animation d'ateliers sur la bienveillance, le civisme et le développement de compétences sociales
- Mise en place d'ateliers de gestion du stress et des émotions et de prévention de l'anxiété en classe
- Activités de prévention de la cyberintimidation
- Animation d'ateliers de prévention en collaboration avec nos partenaires externes de la région
- Enseignement explicite des comportements attendus à l'école
- Affichage explicite dans l'école
- Collaboration avec les parents pour les aider à soutenir leurs enfants dans la résolution de conflits et dans la prévention de la violence et de l'intimidation
- Animation d'activités parascolaires sur l'heure du dîner
- Mise en avant plan de journées thèmes et d'activités favorisant les interactions positives entre les jeunes et les adultes de l'école

AU MOMENT OÙ UN ACTE EST CONSTATÉ

- Intervention immédiate
- Signalement de la situation à l'intervenant social
- Investigation et évaluation de la situation
- Communication avec les parents
- Élaboration d'un plan de protection

DOCUMENT SYNTHÈSE À L'INTENTION DES PARENTS

MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

- **Rencontre avec les personnes concernées en toute confidentialité**
- **Investigation et évaluation de la situation**
- **Suivis et collaboration avec les parents**
- **Élaboration et mise en place des actions appropriées**
- **Références aux partenaires externes, au besoin**
- **Rencontres de développement, selon les situations**

SUIVI

- **Interventions personnalisées et individuelles auprès des victimes, témoins et des auteurs de violence ou d'intimidateurs**
- **Enseignement explicite des comportements de bienveillance et de civisme attendus**
- **Travail de sensibilisation et discussions avec un intervenant compétent**
- **Enseignement explicite des compétences sociales à développer**
- **Rencontres régulières ou au besoin, selon les situations**

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Possibilité de dénoncer les situations de conflit, de violence et d'intimidation auprès de tous les membres du personnel de l'école. Tous et chacun se sentent concernés par le bien-être des élèves.

Que vous soyez un élève témoin, un élève victime, un parent ou un ami, vous pouvez dénoncer par…

- Un simple appel téléphonique
- L'utilisation des réseaux sociaux associés aux intervenants de l'école (Messenger, courriel, Teams…)
- Le biais d'une rencontre avec tout membre du personnel

Et ce, en toute confidentialité !

SANCTIONS POSSIBLES

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Mise à jour

Mars 2022

Respect, Effort et Engagement

ÉCOLE POLYVALENTE DE PASPÉBIAC

Centre
de services scolaire
René-Lévesque
Québec

moi j'agis .com

ENGAGEMENT COLLABORATION ACCOMPLISSEMENT
imaginons demain

HORS PISTE